

Réflexions d'un praticien romand sur l'art vétérinaire en Suisse

Autor(en): **Jacquier, C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires**

Band (Jahr): **130 (1988)**

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-591887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Schweiz. Arch. Tierheilk. 130, 445—460, 1988

Cabinet vétérinaire Cl. Jacquier, Genève

Réflexions d'un praticien romand sur l'art vétérinaire en Suisse

*Cl. Jacquier**

Le 6 octobre 1813 le docteur en médecine zougais *Franz Karl Stadlin*, les vétérinaires *Joseph Martin Meyer*, argovien de Bünzen, et *Karl Peter Suter*, zougais de Hünenberg, fondaient la Société des Vétérinaires Suisses. Il avait fallu, à l'époque, une sacrée dose de courage et un dynamisme sans faille à ces trois optimistes, pardonnez-moi l'expression!

Le territoire helvétique anémié par plusieurs guerres et par l'occupation française, avait peine à retrouver son souffle malgré l'Acte de Médiation entre Napoléon 1^{er} et la Diète. Le 27 septembre 1803 cette alliance avait assuré à Napoléon quatre régiments suisses de quatre mille hommes. En temps de guerre, les enrôlements pouvaient s'élever jusqu'à 42 000 hommes! Était-ce avoir payé trop cher la création d'un état unifié, avec son drapeau à croix blanche, ses dix-neuf cantons, sa Diète, sa constitution? N'oublions pas qu'à l'époque la population suisse atteignait environ 1 850 000 habitants dont l'espérance de vie résidait autour de 33 ans. Que se passait-il en «Suisse Romande» à cette époque? En 1813, de tous les états romands, Fribourg était le canton le plus «helvétique» puisqu'il s'était rattaché à la Confédération en 1481. Après que les cantons d'Argovie, Berne, Glaris, Lucerne, Saint-Gall, Soleure, Zoug et Zurich, eurent vu naître des Sociétés Vétérinaires Cantonales, il en fut de même dans le canton de Fribourg, où en 1852 était fondée la Société des Vétérinaires Fribourgeois. L'élevage et la production laitière y étaient bien sur déjà dominants, le fromage gruyère roi. L'intérêt des médecins des bêtes et le prestige de l'art étaient tels que le gouvernement fribourgeois envisagea même de fonder en 1827 une Ecole Vétérinaire. Celle de Berne l'avait été en 1806. Le plus célèbre des vétérinaires fribourgeois s'appelait *Martin Strebel*. Selon *Oberson* il fit œuvre de pionnier dans l'élaboration de lois contre les épizooties bovines et la réalisation de vaccinations contre le charbon (voir aussi Fankhauser et Hörning dans le numéro prochain).

A la fin du 18^{ème} siècle le Pays de Vaud tenta à plusieurs reprises de se libérer du joug bernois. En janvier 1798, il devint la République Lémanique. En 1803, l'Acte de Médiation créa le canton de Vaud. Le 14 avril, date de la réunion du premier Grand Conseil, marque le réel début de l'Indépendance Vaudoise et sa réunion avec la Confédération. Pendant dix ans Vaud et les nouveaux cantons suisses-alémaniques feront l'apprentissage des états souverains. Les annales vétérinaires vaudoises relatent que deux petites volées d'étudiants vétérinaires vaudois avaient été faire leurs études à

* Adresse: Cl. Jacquier, rue des Vollandes 3, CH-1207 Genève

Lyon entre 1762, date de la fondation par *Bourgelat* des Ecoles Vétérinaires, et la Révolution Française. On rapporte qu'un vétérinaire de Moudon, *Jean-François Galoz* né en 1774, fut appelé à Odessa par le gouvernement russe pour «éradiquer» une épidémie de peste! Géographiquement le canton de Vaud est le plus étendu des cantons romands. Son élevage et son agriculture sont de trois types conditionnés par les climats du Jura, du Plateau et des Alpes.

Un peu plus de deux mois après la fondation de la Société des Vétérinaires Suisses, le 31 décembre 1813, les troupes autrichiennes entraient à Genève, département français depuis 1798, à la demande des genevois. Ce fut ce que l'on a appelé la Restauration. Genève se rattacha à la Suisse le 1^{er} juin 1814. Nombre de scientifiques et d'humanistes avaient fait honneur à l'Académie le siècle passé. L'un d'eux, *Théodore Tronchin*, contemporain d'*Albert de Haller*, eut le premier l'idée géniale — d'après des expériences réalisées au Moyen-Orient — d'utiliser la vaccine ou le liquide extrait d'une pustule dans un cas de clavelée ou variole du mouton. Il badigeonna une petite surface du bras d'un enfant: c'était la première vaccination contre la variole autour de 1775. C'est cependant *Jenner* qui en récolta la gloire. Près de deux siècles plus tard en 1981, l'Organisation Mondiale de la Santé (l'O. M. S.) annoncera l'éradication totale de cette maladie dans l'ensemble du globe. On ignore souvent que le calviniste *David Dunant*, oncle d'*Henry*, fut un précurseur de la protection des animaux. En 1826, il publiait ses «*Annales de zoophilisme*» qu'il intitula également: Lettre à MM les rédacteurs du Journal de Genève sur l'adoucissement du sort des animaux et l'inviolabilité de la vie humaine. Aujourd'hui l'accroissement des cultures maraîchères, céréalières et de la vigne s'est fait aux dépens de la détention de bétail en continuelle régression. Par contre on compte 1500 chevaux de selle.

Depuis 1707 Neuchâtel était sous la domination des rois de Prusse. Conséquence de l'Acte de Médiation la Principauté de Neuchâtel fut cédée au maréchal français *Berthier* de 1806 à 1814. Après la défaite de Napoléon, Neuchâtel entre dans la Confédération en 1814, quoique sans cesser d'être plus ou moins gouverné par le roi de Prusse. Ce n'est qu'en 1857 que la Prusse consentira à renoncer à ses prétentions devant la détermination helvétique. Notons dans cette affaire le rôle important et décisif joué en décembre 1856 par le Général *Guillaume Henri Dufour* âgé alors de 70 ans. *Albert Anker*, l'illustre peintre dessinateur de la paysannerie et de l'habitat rural est né en 1831 d'un père vétérinaire municipal de Neuchâtel. A l'orée du plateau Suisse, à cheval sur le Jura, le canton de Neuchâtel conditionne deux types d'élevage et d'agriculture.

Selon *G. A. Chevallaz*, les sept districts du Haut-Valais et l'évêque de Sion ont longtemps exercé une autorité absolue, voire tyrannique sur le Bas-Valais. *Napoléon I^{er}* s'était vite rendu compte de l'importance stratégique des cols du Grand-Saint-Bernard franchi en hâte en 1800, et du Simplon. Tour à tour, pays conquis (1801), République Indépendante sous le protectorat de la France, incorporé à l'Empire sous le nom de département français du Simplon, le Valais fut officiellement admis dans la Confédération le 12 septembre 1814. Canton montagnard, alpin, bilingue avec son haut et son bas-Valais, le Valais a longtemps souffert de son isolement. Le découpage de ses longues vallées la-

térales, ses mauvaises voies de communication ont favorisé le travail des «meze», pseudo-médecins des bêtes, empiriques connaissant bien les vertus des plantes, solides accoucheurs des vaches de la race d'Hérens (célèbres pour leurs combats de reine), réputés éleveurs de mulets longtemps indispensables dans les alpes, mulets abandonnés aujourd'hui. L'utilisation des fourrages en plaine, aux mayens, en alpage, a longtemps caractérisé ce type d'économie alpestre. On rapporte qu'à la fin du siècle dernier, tel district ou telle vallée, gratifiait d'une stère de bois et de 500 Fr. un vétérinaire qui, en échange, traitait les animaux pendant une année entière. Ce principe a survécu aujourd'hui dans les vallées tessinoises. Anecdote amusante, relevée par German Studer de Visperterminen, dans sa thèse de doctorat parue en 1940: Le gouvernement valaisan décida de créer à Sion en 1846 une Ecole Vétérinaire bilingue. Quatorze élèves s'y inscrivirent. Malgré une réglementation stricte en huit points, l'Ecole semble avoir fait fiasco après les tout premiers jours de cours!

Le Jura longtemps soumis aux Princes-évêques de Bâle, plus particulièrement l'Ajoie, «République rauracienne» proclamée en 1792, département français du Mont-Terrible en 1799, rattaché au département du Haut-Rhin après l'Acte de Médiation, sera rattaché au canton de Berne après le congrès de Vienne en 1815. De tous temps le Jura a été le pays de l'élevage du cheval. Ne raconte-t-on pas que le Prince-évêque de Bâle imposait au Curé de Delémont l'entretien de neuf étalons capables de saillir les juments de toute la vallée. A la fin du 19^{ème} siècle a lieu le premier marché-concours de Saignelégier. Au début du siècle, l'étalon Vaillant est considéré comme le premier chef de file de la race des Franches-Montagnes.

Treize pour cent de la population de ce canton montagnard travaille dans l'élevage et l'agriculture, avec 55 000 bovins et 3000 chevaux. L'armée n'achetant plus que 130 «Bund» par an, l'élevage du cheval de selle demi-sang se développe avec l'aide des étalons du haras d'Avenches. Comparativement au rustique et traditionnel élevage du cheval du Jura, celui du demi-sang est plus exigeant en ce qui concerne les soins et la nutrition.

Je remercie le Rédacteur de m'avoir confié la mission de célébrer le 175^{ème} anniversaire de la Société des Vétérinaires Suisses dans la langue de *Ramuz* et *Blaise Cendrars*. Qu'a donc pu lui en donner l'idée? Le fait d'avoir écrit il y a vingt ans dans nos archives vétérinaires une analyse de notre profession? D'avoir été membre du comité central de la Société des Vétérinaires Suisses pendant six ans? La parution il y a quatre ans d'un livre intitulé «L'Aventure Vétérinaire» (1950–1980) ou plus récemment un article dans le journal *Swiss-Vét.*: «Ombres et lumières de la profession, la vague déferlante des années soixante»? Trente-six ans de clientèle m'ont, en effet, permis avec le recul nécessaire d'analyser et de critiquer, dans le sens que lui donne *Boileau*, les énormes chambardements qui ont secoué notre profession, nos activités, voire notre genre de vie, phénomènes consécutifs aux transformations politico-socio-économiques du monde de 1952 à 1988, et plus particulièrement de ce dernier quart de siècle. J'espère m'acquitter au mieux de cette agréable mission. Cela nous amènera à parler: premièrement des écoles qui forment les vétérinaires, deuxièmement du comportement des deux mille vétérinaires suisses qu'ils soient indépendants ou salariés, troisièmement de la médecine vétérinaire, quatrièmement de la Société des Vétérinaires Suisses et de nos deux revues professionnelles, cinquièmement de pôles tels que l'Office Vétérinaire Fédéral, les Offices Vétérinaires Cantonaux, les Instituts de la recherche, l'industrie chimio-pharmaceutique et l'agro-alimentaire, etc..., sixièmement de l'information à la base de toutes

nos activités vétérinaires, des relations avec les médias et les politiciens, de notre crédibilité dans la population, septièmement de l'avenir de notre profession, dans une Europe qui se cherche, tout aussi bien sous l'aspect économique et agricole, que sous l'aspect intellectuel et professionnel, Europe dont tous les médecins et vétérinaires devront être liés dès 1992 par l'Acte Unique.

I. Les Ecoles

Les deux facultés vétérinaires de Berne et Zurich sont des écoles cantonales relativement récentes et bien équipées. Leurs moyens financiers sont limités. D'une manière générale la qualité de l'enseignement donné en allemand est satisfaisante quoique encore désavantagée par la pléthore des élèves. Dans la faculté de Berne, près de la moitié des élèves sont romands. Ces derniers se familiarisent facilement au Hochdeutsch, la langue des cours, difficilement au Schwyzertütsch, la langue utilisée dans les laboratoires et les écuries! On exige de nos facultés, formation, soutenance de thèse, recherche, cours de perfectionnement, organisation de congrès. Leurs deux représentants font partie automatiquement du Comité de la Société des Vétérinaires Suisses. La faculté est formée de plusieurs instituts totalement indépendants les uns les autres. L'activité du doyen nommé pour deux ans est avant tout administrative. Il ne semble pas qu'il ait la possibilité d'étudier seul ou avec le collège des professeurs une adaptation des cours dans telle ou telle nouvelle orientation. Il semble qu'il n'y ait pas de commission nationale de réflexion et de concertation soit dans la faculté, soit entre les deux facultés. Ainsi l'orientation en hygiène alimentaire toute récente est beaucoup trop tardive. Il en fut de même lors de l'évolution de la médecine individuelle en médecine collective (porcins et volailles principalement). Il y a vingt, vingt-cinq ans, la Migros a formé elle-même les nombreux spécialistes en hygiène alimentaire dont elle avait besoin. Dans le même sens, aujourd'hui Nestlé vient d'inaugurer un institut utilisant quatre cent personnes. Le polytechnicum, lui, forme des ingénieurs alimentaires très qualifiés. Nos facultés ont manqué le coche dans ce domaine. Le S. D. P. ou syndrome du dernier poste explique-t-il à lui seul les graves lacunes de certains enseignements? Je tenais déjà le même langage il y a vingt ans dans un article intitulé: «Le médecin-vétérinaire hier, aujourd'hui, demain». A l'avenir, si ce n'est qu'une question financière, et je n'en suis pas encore certain, des subventions fédérales substantielles seront indispensables pour ne pas voir nos deux facultés cantonales complètement dépassées et dans d'autres domaines également. La formation de base de nos futurs vétérinaires est aujourd'hui identique pour ceux d'entre eux qui soigneront des animaux de rente ou des animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux de selle). Le fossé qui sépare dans la pratique ces deux types d'activité est tel qu'il n'est pas utopique d'envisager une bifurcation entre les élèves ayant fait leur choix deux semestres avant l'examen final ou de mettre sur les rails deux semestres supplémentaires d'études spécifiques dans les deux cas. En plus de l'enseignement, la plupart des instituts de nos deux facultés ont la fonction de poser des diagnostics. C'est une solution économique avantageuse pour les cantons de Berne et de Zurich, mais un travail de routine mobilisant l'activité de plusieurs assistants et chercheurs non utilisables ailleurs dans la recherche. A Berne on connaît le rôle important

et combien apprécié des centrales des salmonelles et de la rage. Réel succès, la spécialisation réalisée, il y a une quinzaine d'années, est à mettre au bénéfice de la Société des Vétérinaires Suisses, qui dans ses relations avec les facultés s'est heurtée trop souvent à une certaine passivité. Sur le terrain ou dans les cabinets, les relations entre les praticiens et les universitaires de nos facultés, à quelques exceptions près, pourraient être améliorées, voire stimulées.

II. Les vétérinaires

Contrairement à l'opinion répandue, le pourcentage global des jeunes suisses universitaires est un des plus bas d'Europe. L'effectif des vétérinaires par contre a augmenté dans une proportion insoupçonnée il y a vingt-cinq ans. On comptait en 1987, 698 étudiants vétérinaires dont 304 femmes et 394 hommes. Leur motivation est diverse. Leur immense majorité veut soigner des animaux vivants, principalement des animaux de compagnie, et se détourne de plusieurs autres activités. Ce dernier fait explique que l'on manque de vétérinaires fonctionnaires ou salariés, dans la recherche et l'industrie, alors qu'il y a déjà pléthore dans les zones urbaines. Le vétérinaire diplômé en 1988 est-il différent de celui d'il y a vingt-cinq ans? L'élément féminin constitue pas loin de la moitié des effectifs, alors qu'il est de un à deux pour cent chez nos ingénieurs. L'origine rurale des vétérinaires devient minoritaire. Contrairement à leurs collègues suisses-allemaniques, la majorité des diplômés romands ne présentent pas de thèse de doctorat. Elle nécessite entre un à deux ans d'assistanat. La motivation du doctorant me semble davantage être un problème de tradition que le choix d'un sujet passionnant. Constata-tion, les vétérinaires ayant obtenu leur doctorat publient rarement plus de travaux ou d'observations tout au long de leur carrière que leurs collègues non docteurs, même souvent moins! Aujourd'hui le vétérinaire se groupe ou s'associe beaucoup plus souvent pour exercer. En France, soixante pour cent des praticiens exercent en cabinet de groupe. Selon les sections cantonales et pour autant que leur président ait une personnalité, les vétérinaires acceptent de participer à des services de garde bien structurés. Tout autant individualiste que nous l'étions, le vétérinaire de 1988 se préoccupe avant tout de sa spécialisation et participe à des cours de perfectionnement. S'il soigne les petits animaux il se désintéresse pour ainsi dire totalement des problèmes de ses confrères praticiens ruraux, des spécialistes en médecine équine, des hygiénistes ou des vétérinaires salariés. Dans la majorité des cas, la faim dans le tiers-monde, les grandes zoonoses (rage exceptée), l'hygiène alimentaire, le laissent indifférent. Jamais me semble-t-il l'épigraphe de la revue «Bastions» n'a été plus actuelle: «Les spécialistes possèdent de plus en plus de connaissances sur des sujets de plus en plus étroits, si bien qu'un jour ils finiront par savoir tout sur rien.» Le fédéralisme helvétique a sa rançon. Les vétérinaires de nos six cantons romands acceptent encore volontiers de se réunir une fois par an pour une journée romande axée sur tel ou tel sujet, mais les relations entre cantons sont inexistantes. Par exemple, il y a autant de différence entre un vétérinaire genevois et un vétérinaire valaisan, qu'entre un vétérinaire genevois et un vétérinaire saint-gallois. Nos vétérinaires suisses et suisses-romands, en particulier, ont perdu l'habitude de publier dans nos annales les résultats d'un cas exceptionnel ou d'une observation clinique.

C'est dommage ! D'ailleurs les articles ne sont-ils pas ou presque exclusivement publiés par un universitaire, professeur ou assistant. Installés, nos collègues vétérinaires, qu'ils soient praticiens ou salariés, sont souvent peu coopératifs, inertes, indifférents. Organiser une manifestation est le fait d'un petit noyau de gens dévoués, fidèles, conscients et motivés. Notons que les vétérinaires romands susceptibles d'accepter une charge dans le comité central de la Société des Vétérinaires Suisses, voire même dans nos sections sont extrêmement rares. S'assumer devient rarissime. Nouveau choix de société, nombre de vétérinaires donnent beaucoup d'importance à leurs loisirs, choisissant de ne pas travailler à cent pour cent. Cette conception nouvelle depuis dix, quinze ans fait toujours plus d'adeptes.

III. La médecine vétérinaire

En vingt-cinq ans, la médecine et la chirurgie vétérinaire ont fait des progrès immenses. Vu le nombre impressionnant de nouvelles maladies virales, la virologie a pris un essor fabuleux, la prophylaxie antivirale de même. Les premiers vaccins antiparasitaires mondiaux ont vu le jour à Glasgow et à Lyon. La prophylaxie et la prévention représentent le tiers de notre activité, en médecine des petits animaux et en médecine équine. La radiologie, la chirurgie ostéo-articulaire, le laboratoire, la difficile éradication de la dysplasie du chien, l'échographie de la jument, la neurologie, l'acupuncture, l'homéopathie, la médecine des plantes, la médecine sportive du cheval, sont prospères. Des conflits sont apparus quand des vétérinaires «spécialistes» ont donné leur avis loin de leur cabinet, et en l'absence du vétérinaire traitant habituel, d'où la permanente révision des statuts de la Société des Vétérinaires Suisses. Dans les élevages dits «industriels», les relations entre les vétérinaires et les maisons d'aliments doivent être améliorées et mieux structurées. L'utilisation des aliments médicamenteux, quoique réglementée, n'est pas toujours pratiquée d'une manière optimale. Dans les mêmes effectifs et un peu partout dans nos étables sévit un marché noir florissant du médicament, conséquence de la facilité de son importation et des contrôles par trop laxistes à l'intérieur du pays. Le Département Fédéral de la Santé Publique exige que l'on présente une ordonnance pour acheter en pharmacie un tube de vitamine A, mais aucune loi interdit par exemple à quatre paysans en promenade au delà de nos frontières d'importer mille francs de médicaments pour leurs bêtes (soit 4 fois 250 Fr.). Seule une taxe ridiculement modeste leur sera imposée au poste frontière suisse. Ainsi chaque jour des quintaux d'anabolisants, d'antibiotiques, de vermifuges pénètrent en Suisse en toute impunité. Il semble paradoxal que l'O. I. C. M. (Office Intercantonal de Contrôle des Médicaments) ne se préoccupe que de la réglementation des spécialités et non du trafic des tonnes de médicaments cités plus haut. Quant à l'Office Vétérinaire Fédéral, il ne réglemente que l'usage des sérums et des vaccins. A ce sujet *Rabelais* n'avait-il pas déjà dit: «Les lois sont comme la toile d'araignée, seuls les petits moucheron sont pris, les gros bourdons passent au travers en la déchirant!» La nouvelle législation sur la protection des animaux a conditionné les grandeurs de l'habitat des animaux, corrigeant la notion de productivité à tout prix (poules en batterie, laies sanglées). De même elle a interdit certaines interventions (coupe d'oreilles et amputations des griffes du chat). Insé-

mination artificielle et transferts d'embryons améliorent notre cheptel. Les services sanitaires porcins qui ont permis de réaliser de substantiels progrès et avaient fait naître beaucoup d'espoir il y a vingt ans, ont été privatisés. Trente à quarante pour cent de nos vaches restent porteuses dans leurs mamelles de staphylocoques résistants aux antibiotiques usuels, véritable casse-tête pour nos vétérinaires ruraux. Fait essentiel et grand succès pour la Société des Vétérinaires Suisses, la création de huit sections spécialisées a notablement augmenté les connaissances de nos vétérinaires, ces sociétés organisant des congrès annuels très fréquentés. On ne peut pas en dire autant de la publication, il y a quelques années, d'une brochure sur l'hygiène des viandes, dont la seule qualité se limitait à de très beaux clichés (SVS, 1982).

IV. La Société des Vétérinaires Suisses

est l'organe représentatif du septante cinq pour cent des deux mille vétérinaires suisses. Le Président et le bureau de l'Administrateur en sont la tête. La Société des Vétérinaires Suisses supervise l'ensemble des activités vétérinaires de notre pays et en particulier les huit sections spécialisées et les sociétés cantonales. Ce n'est pas une petite affaire. De ce fait, elle a peut-être perdu une partie de son identité ces dernières années. Son comité représentatif du consensus helvétique organise l'assemblée des délégués, l'assemblée des Présidents, le congrès annuel. Le Bulletin, plus attrayant dans sa nouvelle robe dans *Swiss-Vét.*, est le journal annonceur de ses décisions, le *Schweizer Archiv* est réservé en majorité aux articles scientifiques. En deux mots, les innombrables problèmes que la Société des Vétérinaires Suisses doit résoudre sont de deux ordres: universitaires et médico-vétérinaires en rapport avec la formation continue et la qualité de notre activité, et administratifs en rapport avec la politique professionnelle avec tout ce que cela veut dire. C'est une difficulté majeure que de concilier ces deux aspects. Par exemple, lors d'une séance on discute de l'achat d'un ordinateur, de l'augmentation des cotisations, d'un grave conflit entre pharmaciens et vétérinaires, du contrôle des antibiotiques dans le lait ou la viande. On peut se demander si la tête de la Société des Vétérinaires Suisses a le temps et les moyens de se préoccuper de l'avenir qui est réservé à notre profession, vu son évolution permanente et rapide. Dans ce sens et à titre indicatif, il existe à Genève deux sociétés complémentaires: La Société Genevoise des Vétérinaires et la Chambre Syndicale des Praticiens Genevois. Il existe un décalage permanent entre le comité de la Société des Vétérinaires Suisses et les sections cantonales qui, de par leur faute, se complaisent à rester trop souvent éloignées des vrais débats. Finalement la participation de toute une section cantonale dépend souvent uniquement du dévouement et du dynamisme de son président. On peut regretter que le Président de la Société des Vétérinaires Suisses ne bénéficie pas d'une charge à plein-temps correctement rétribuée. Ses déplacements fréquents dans le pays, sa présence lors de multiples séances de commission, etc. . . ., sont des charges exténuantes pour un praticien. Pouvons-nous souhaiter que le Président de la Société des Vétérinaires Suisses vienne rendre visite aux sections cantonales au moins tous les deux ans? Nous verrons plus loin pourquoi nous aimerions que le Président de la Société des Vétérinaires Suisses participe à un comité national supérieur restreint de réflexion et de concertation. Le congrès

annuel des vétérinaires suisses doit continuer à être organisé par les sections cantonales de toute la Suisse. Le fédéralisme helvétique, qui parfois semble avoir du plomb dans l'aile, passe par un respect des régions linguistiques du pays. Le Conseiller Fédéral *Cotti* en est conscient et l'a répété récemment.

V. L'Office Vétérinaire Fédéral

a été restructuré il y a quelques années, son bulletin d'information également. Paraissant en quatre langues, il renseigne, canton par canton, autorités et vétérinaires sur l'état des épizooties, en Suisse et en Europe, la protection des animaux, la conservation des espèces, le contrôle des viandes, le transport des animaux, le commerce des animaux et des produits carnés. L'éradication des grandes zoonoses, tuberculose, avortement épizootique, leptospirose, la lutte contre les grandes épidémies comme la fièvre aphteuse et la rage ont été des réussites totales. La vaccination des renards contre la rage par voie buccale, première mondiale, entreprise par l'institut de virologie de l'Ecole Vétérinaire de Berne, l'O. M. S., l'Office Vétérinaire Fédéral et l'Office Vétérinaire Cantonal Valaisan dans un premier temps, a été couronnée de succès.

Globalement, l'efficiencia de l'Office Vétérinaire Fédéral a été très inégale ces vingt-cinq dernières années.

Il y a vingt ans, en 1969, dans un article intitulé: «Le médecin vétérinaire hier, aujourd'hui, demain», j'avais démontré l'importance croissante des interrelations entre la santé des sols et de l'eau, des plantes, des animaux, de l'homme. Je citais *Plinie l'Ancien*: «Il est nécessaire de bien cultiver, périlleux de cultiver trop bien.» Je n'étais pas le seul à alerter les hygiénistes vétérinaires sur les nouveaux dangers que représentaient l'effet cumulatif des résidus d'antibiotiques, d'insecticides, de détergents, d'additifs tels que les colorants, et les agents conservateurs, présents dans la viande et ses dérivés. Je n'étais pas tendre pour les dirigeants de l'agro-alimentaire et certains agronomes qui n'avaient que le mot productivité à la bouche. Les années passant, sous la pression des médias, des sociétés de consommateurs, des écologistes, des sociétés protectrices des animaux, il fut décidé en haut lieu une révision de la loi de 1905 sur les denrées alimentaires. Il est évident que cette révision était justifiée et urgente. Une grande commission de gestion du Conseil National fut nommée au début des années 1980. En faisaient partie des vétérinaires, des médecins, des chimistes, des biologistes, des consommateurs, des producteurs, des commerçants, des distributeurs, des représentants de l'Office Vétérinaire Fédéral qui dépend du Département ou Ministère de l'Economie, des représentants de l'Office Fédéral de la Santé Publique qui dépend du Département ou Ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, des ordonnances furent édictées pour respecter les normes de la F. A. O. et de l'O. M. S., concernant une foule de denrées allant des salades aux salamis. Dans cette entreprise nos facultés manquaient de dynamisme et de crédits paraît-il! Ce n'est qu'en 1983 que sera créé par la faculté de Zurich un institut d'hygiène des denrées alimentaires. La motivation du corps enseignant, et par contre coup celle de nos élèves vétérinaires, avaient été manifestement insuffisantes ce que l'on pourrait résumer par cette pensée de *Sénèque*: «Il n'est de vent favorable pour celui qui ne sait où il va.» Dans mon livre «L'Aventure Vétérinaire», paru en 1982, je rendais mes collègues

attentifs à ce problème en relevant l'intérêt du travail, la situation et le rôle du vétérinaire hygiéniste au cours des inspections vétérinaires des produits carnés dans leur deuxième phase, de l'abattoir à la table. La Société des Vétérinaires Suisses, consciente tout en même temps de son impuissance et du bradage qui se précisait, faisait de même en mai 1983 puis en juin 1986. Le 1er juillet 1987, après un très long parcours, le Conseil Fédéral tranchait. La responsabilité globale pour le contrôle des denrées alimentaires y compris les viandes et les produits carnés, passait, au niveau fédéral, de l'Office Vétérinaire Fédéral à l'Office Fédéral de la Santé Publique. Cette nouvelle attribution présente des avantages et des inconvénients avec de très nombreux risques cependant. Cette nouvelle attribution des compétences valorise les chimistes et les biochimistes certes, mais aux dépens des bactériologues-hygiénistes vétérinaires. A notre avis, après la livraison, la capture ou l'abattage, l'inspection alimentaire, au stade de la transformation, de la commercialisation, de la distribution et de la consommation des produits laitiers et œufs, poissons, crustacés, volailles et viandes, denrées qui restent des produits vivants avec production de germes ou toxines, ne peut se passer de la collaboration d'hygiénistes vétérinaires. Cette nouvelle conception globale leur en donnera-t-elle la possibilité? Qui assumera le suivi de la qualité microbiologique dans les «cuisines de restaurant et de collectivité»? Quelle sera la définition du «plat cuisiné» à l'avance, dans les cantines, les trains et les avions entre autres? Dans les recherches épidémiologiques sur la listériose par exemple, provoquée entre autres par les fromages à pâte molle, retrouver sur le terrain et dans les élevages d'éventuels animaux vecteurs, par des prises de sang et de lait, mobilisera-t-il des chimistes ou des vétérinaires? En Suisse, la loi prévoit que cette inspection est l'affaire des cantons. Consécutivement, nous espérons ne pas voir apparaître le syndrome dit de la responsabilité diluée. Seule une correcte et fructueuse collaboration entre chimistes cantonaux et vétérinaires cantonaux, sans rivalité de personne, évitera des catastrophes. Dans l'ensemble de la C. E. E., à ce jour, c'est toujours au vétérinaire qu'incombe la direction et la responsabilité de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale. Mieux, dans certains pays comme le Danemark, il contrôle en plus de la viande, du lait et des œufs, encore le pain, la bière et les eaux usées. Devant cette décision, quelle sera la réaction des autorités sanitaires compétentes européennes, entre autres celle de l'U. E. V. H. A., Union Européenne Vétérinaire des Hygiénistes Alimentaires? En 1992, date de l'Acte Unique, notre pays ne risquera-t-il pas quelques questions embarrassantes? D'ici là, l'édification d'un Institut Fédéral de la viande permettra-t-il aux vétérinaires de reprendre du poil de la bête? Expression bien vétérinaire s'il en est une!

Nous n'avons pas la prétention de décrire tous les nombreux établissements romands où travaillent des vétérinaires. En dehors des six Offices Vétérinaires Cantonaux nous citerons l'Institut Galli-Valerio à Lausanne, du moins pour ce qu'il a fait dans l'étude des maladies du gibier, le haras d'Avenches et les stations d'insémination artificielle, les centres créés par Ciba-Geigy à Saint-Aubin, Marly et Monthey, l'Institut Batelle à Carouge, Genève, le nouveau Centre de Recherche édifié par Nestlé à Vers-Chez-Les-Blanc et qui compte quatre cent personnes, la firme Pancosma à Genève, la firme Biokema SA à Crissier, la firme Zyma à Nyon, la station agronomique de Grangeneuve,

l'Institut Suisse de Recherches Expérimentales sur le Cancer à Epalinges, et j'en passe. Il y a place ici pour un certain nombre de chercheurs vétérinaires. Il serait injuste de ne pas citer le très haut niveau scientifique des firmes suisses et étrangères en produits pharmaceutiques, sérums et vaccins vétérinaires. Elles jouent un rôle fondamental dans l'activité journalière des praticiens et participent grandement à l'amélioration de nos vacances. Les nombreux médicaments spécifiques à chaque race, qu'elles mettent au point, doivent continuer à être distribués exclusivement aux vétérinaires, comme cela se fait dans la très grande majorité des pays européens, les pharmaciens n'étant formés ni en pathologie animale, ni dans la connaissance des zoonoses, ni en hygiène alimentaire.

VI. Notre époque est celle de l'information journalistique ou télévisée et de l'informatique

Qui fait quoi dans la profession? La Société des Vétérinaires Suisses, les facultés, l'Office Vétérinaire Fédéral sont trois instances qui sont fonctionnellement, juridiquement et politiquement totalement éloignées les unes des autres. Le nouveau Bulletin de la Société des Vétérinaires Suisses, mieux étoffé et mieux présenté, a fait certes de réels progrès, celui de l'Office Vétérinaire Fédéral également. Il était temps! Les médias savent que les articles qu'ils font paraître sur les maladies des animaux, les épizooties, les opérations, la pollution, la fabrication des vaccins, font recette. Avons-nous les moyens de répondre du tac au tac dans les 24–48 heures, par les mêmes techniques à des informations fallacieuses propagées souvent par une majorité de journaux et de chaînes de télévision en quête malsaine du spectaculaire? Le métier de journaliste ou de speaker de télévision ne s'improvise pas, c'est une profession difficile qui nécessite un apprentissage. Tenir tête près d'une heure à certains ténors, lors de débats télévisés sur la protection des animaux par exemple, n'est pas évident! Je suggère que l'organe directeur de la Société des Vétérinaires Suisses soit composé d'un administrateur et d'un président de la Société des Vétérinaires Suisses à plein-temps, avec deux à trois collaborateurs(trices) à mi-temps dont l'un ou l'autre formé en informatique. En 1985, dans un article paru dans *Swiss-Vét.* j'écrivais: Pendant de trop nombreuses années, un peu comme dans l'armée suisse, l'information a été par notre faute le parent pauvre des vétérinaires. Ceci comparativement aux médecins et aux pharmaciens. Nous n'avons pas péché par orgueil mais par excès de modestie! Etait-ce le rôle des facultés, le rôle de la Société des Vétérinaires Suisses, celui de l'Office Vétérinaire Fédéral, celui des sections spécialisées ou celui des médias? Il a fallu attendre 1976 pour voir quatre vétérinaires suisses parler de leur profession et des animaux qu'ils soignaient. Le Docteur *E. M. Lang* du jardin zoologique de Bâle, *Franz Knüsel* de Lucerne, votre serviteur, et récemment le confrère *Heini Hofmann*. Signalons en France l'excellent «Etre vétérinaire aujourd'hui» de notre confrère *A. Borrel*. En 1980, le Professeur *R. Fankhauser* révélait la statistique des étudiants vétérinaires dans un article intitulé «*Medicina Veterinaria Helvetica, quo vadis?*». En 1981, le Professeur *Müller* de Zurich définissait les responsabilités de la profession dans les mêmes archives. Dans un article intitulé: «*Übersetzte Tierärztezahl*», paru dans le journal bernois «*Der Bund*» en décembre 1976, feu le Professeur *Gottlieb Flückiger*, ancien vétérinaire fédéral, mettait en garde les étudiants vé-

térinaires quant à leurs futurs débouchés. L'information faite par des vétérinaires vaut quand même plus que celle de journalistes cherchant à tout prix du sang à la une; il faut l'encourager.

VII. La Société des Vétérinaires Suisses et la profession sont-elles crédibles? Quelle est leur place dans la société en général? Leurs avis sont-ils écoutés par les pouvoirs publics et dans quels cas?

La Société des Vétérinaires Suisses peut-elle compter sur quelques vétérinaires engagés politiquement pour mieux défendre ses intérêts? Il est difficile de répondre. D'une manière générale, à Berne, les médecins et les vétérinaires députés font partie du dix pour cent de nos députés totalement indépendants. Ils sont rarement affiliés à un groupe de pression, tels ceux de la chimie, des banques et de l'industrie, de la Migros et de la Coop, de l'agriculture, des syndicats, etc. . . . Ils sont donc modérément efficaces ou agissants. Dans le travail des commissions par contre, leur aide peut être précieuse. Lors d'expériences vécues dans le canton de Genève, c'est davantage par une information scientifique valable, par l'établissement de dossiers bien structurés et complets, que notre Chambre Syndicale a marqué des points, ceci par rapport à des démarches politiques. Contrairement à leurs collègues précédents, les deux conseillers d'état genevois qui ont des relations (agriculture et santé publique) avec les vétérinaires, ont prêté une oreille bien distraite à nos doléances, ceci en plusieurs circonstances; dommage! On peut déplorer qu'il n'y ait pas plus de relations, voire de symposiums avec nos collègues médecins. Le rôle primordial que le vétérinaire joue dans la prévention de la rage a réhaussé notre prestige auprès de plusieurs jeunes médecins qui n'ont pas ou peu connu dans leur clientèle des maladies telles que la tuberculose, la fièvre de Bang ou la leptospirose, zoonoses aujourd'hui éradiquées. L'étude d'autres affections comme les intoxications alimentaires, les allergies, la listériose, l'échinococcose, certaines viroses comme la leucose du chat, pourraient rassembler utilement nos deux professions lors de réunions communes. En médecine des petits animaux, les relations entre le propriétaire et le vétérinaire sont variables. Elles sont toutefois empreintes, dans la majorité des cas, de confiance et de respect. Le célibat, la solitude, le veuvage, la maladie amplifient l'amour que l'on porte à son animal et par conséquent l'espoir de le conserver le plus longtemps possible en bonne forme. Ce qui justifie une médicalisation toujours plus poussée. Dans les cas extrêmes, ce transfert d'amour, qui est tout à fait normal, dévie en un anthropomorphisme pénible pour toute bonne relation à trois (animal, propriétaire, vétérinaire). En clientèle rurale, notre crédibilité est finalement proportionnelle à nos connaissances et à nos prestations; seul le résultat compte, le rapport performance par prix.

Où allons-nous? Où va notre profession?

Je ne suis pas un déboulonneur de statues! Mais je crois sincèrement que notre pays souffre de conservatisme, et ceci dans plusieurs domaines. Les lignes de force du futur, ne sommes-nous pas à douze ans de l'an 2000, ne nous obligent-elles pas à voir mieux, plus grand et plus rapidement? Une force d'inertie veut que nos facultés vété-

rinaires soient totalement bloquées dans leur évolution pour des questions de gros sous. Ce qui est lamentable dans l'un des pays les plus riches du monde. Il est urgent, si nos deux facultés ont la vocation de rester des écoles cantonales, que de nouveaux et substantiels crédits leur soient alloués. Cela est nécessaire si elles veulent rester au mieux dans le peloton de tête, et dans tous les cas ne pas être distancées. Cette aide ne peut être que fédérale. En Suisse, le mécénat est encore une vision utopique, quoique efficace et indispensable aux Etats-Unis. Alors qu'une grave pénurie en ingénieurs sévit en Suisse, que certains instituts ont même été tentés de se séparer de l'université de Lausanne, en devenant privatisés, est-il vraiment trop ambitieux de demander à la Confédération une aide financière ponctuelle? Créer des postes d'assistants, créer des postes de chercheurs indépendants, créer des organismes et des bâtiments pour la recherche, créer les moyens d'une formation post-graduate sont urgents, ainsi s'exprimait le Professeur Fey dans son discours d'adieu à la faculté de Berne (1987). En Allemagne, des recherches de grande envergure sont poursuivies intensivement dans les instituts Max-Planck, en France dans les nombreux organismes de recherche comme l'I. N. R. A., l'I. N. S. E. R. M., le C. N. R. S. Dans ces deux pays, les écoles vétérinaires ne constituent également pas de véritables centres de recherche. En Suisse, la collaboration avec les écoles polytechniques, agronomiques et d'agriculture, devrait s'intensifier, à l'image de l'Institut Supérieur Agro-Vétérinaire de Toulouse, l'I. S. A. V. T., système expert destiné au diagnostic et au traitement épidémiologique des mammites. On peut se poser la question, si les instituts de recherche de Bâle, de Nestlé et d'autres firmes multinationales en Suisse et à l'étranger qui étudient les sciences biologiques et nutritionnelles humaines et animales et dont les ressources financières sont pour ainsi dire illimitées, ne finiront pas, dans les dix ans à venir, à ridiculiser le niveau actuel des recherches de nos écoles vétérinaires en les dépassant et en les surpassant dans les domaines de la productivité, de la nutrition, de la biotechnologie, etc. . . . Argument supplémentaire choc pour les subventionner. C'est pourquoi idée utopique, quoique réalisable, je suis persuadé qu'une commission nationale, comité restreint de neuf personnalités, organisme de réflexion, de concertation, de synthèse et d'information devrait être créé en Suisse. En feraient partie: le Président de la Société des Vétérinaires Suisses et son Administrateur, le Vétérinaire Fédéral, les deux doyens des facultés (pour autant qu'ils répondent aux qualifications réclamées plus haut), le Vétérinaire en chef de l'armée, un représentant de l'industrie vétérinaire pharmaceutique et de la recherche, un représentant du Département Cantonal (Berne—Zurich) ou Fédéral de l'Economie, un représentant du Département Cantonal ou Fédéral de la Santé publique. Ce comité ne remplacerait ni le comité de la Société des Vétérinaires Suisses, ni la Société. Restreint, donc plus souple. Il les précéderait dans la réflexion, la décision et l'information dans des situations d'urgence par exemple. N'avons-nous pas été ridiculisés à tort dans l'affaire des «veaux aux hormones»? Il serait demandé à ce comité consultatif, d'analyser en permanence l'évolution de notre profession dans la perspective de l'an 2000 et beaucoup plus près de nous, de la mise sur les rails de l'Acte Unique en 1992, de notre entrée éventuelle dans la CEE. Evolution démographique de nos futurs étudiants, industrie du médicament et la fâcheuse banalisation à son accès, information performante et permanente des

consommateurs et des médias, urgence du financement des facultés, sous-valorisation professionnelle, motivation pour les activités salariées, formation permanente, aide au tiers-monde, F. A. O.; autant de sujets dont ce comité pourrait débattre.

Quelles seront les tendances technologiques, économiques et psycho-sociales d'ici l'an 2000? Si notre pays n'est pas balayé par une crise majeure, la médecine des animaux de compagnie continuera son développement. Les vétérinaires suisses participeront toujours davantage à des cours de perfectionnement, encouragés par le dynamisme de leur association. On assistera à une prévention et à une médicalisation toujours plus poussée tant pour nos chiens et nos chats que pour nos chevaux. Quant on sait que l'alimentation des 6 000 000 de chats anglais représente la coquette somme de 2,5 milliards de francs suisses, on comprendra mieux l'importance socio-économique d'une telle évolution. Un grand nombre d'animaux familiers, autres que les chiens et chats, poissons d'aquarium, reptiles en captivité, oiseaux de cage et de volière, rongeurs, carnivores et félidés sauvages, primates, seront de mieux en mieux entretenus, nourris et soignés. L'étude des biotopes et de l'environnement ainsi que les interrelations entre la santé des plantes, des animaux et de l'homme mobiliseront des connaissances pluridisciplinaires toujours plus approfondies. L'évolution de l'agriculture suisse surendettée, européenne et mondiale, conditionnera celle de la médecine des animaux de rente. Le Docteur *Ferney* définissait cette dernière ainsi il y a dix ans déjà: «La pathologie collective prime la pathologie individuelle; la médecine préventive prévaut sur la médecine curative; l'animal et ses sous-produits ne doivent pas être source de danger pour l'homme et de nuisance pour l'environnement.» On pourrait rajouter aujourd'hui: «Le bien-être de l'animal doit être respecté.» Dans la sphère de la CEE, en vingt-cinq ans, quinze millions d'emplois agricoles ont été perdus; en Suisse, trois exploitations cessent leur activité chaque jour. Cette saignée continuera. En 1986, en Grande-Bretagne, on comptait 61,6 vaches par exploitation, en Suisse 14,3. Nos 71 000 paysans possèdent 1,86 millions de bovins. J'ose espérer que l'aide à nos agriculteurs sera sélective et parviendra en priorité aux paysans de montagne qui eux la méritent!

D'une manière générale et pour conclure, j'ai l'impression que les nombreux points d'interrogation posés et les sujets traités dans ces quelques pages sont plus ou moins identiques dans tous les pays européens, que l'exploitation de notre profession, au cours de ce dernier quart de siècle, a provoqué les mêmes problèmes, suscité les mêmes polémiques avec les consommateurs, les mêmes critiques lors de débats avec les protecteurs d'animaux et certains journalistes avides de sensations, que nos vétérinaires, nos universités et nos autorités ont toutes les chances de s'adapter au XXIème siècle, à une condition, que la volonté et le pouvoir politiques veuillent enfin nous écouter et nous en donner les moyens financiers. La Société des Vétérinaires Suisses a un rôle primordial à jouer. Pour rester crédible, elle doit être unificatrice, revendicatrice, innovatrice, informativante et dynamique. Puissent également un grand nombre de ses membres faire preuve de moins d'inertie. Pour élever le débat, citons *François Rabelais*: «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme», écrivait-il en 1532 dans une lettre de Gargantua à Pantagruel. Il est heureux, lors de ces journées du 175ème anniversaire, de ne pas avoir oublié les particularismes, les sensibilités, les cultures et les tempéra-

Nombre et répartition des vétérinaires en Suisse romande en 1963—1988

Cantons	Genève	Vaud	Fribourg	Valais	Neuchâtel	Berne (Jura)	Jura	Total
Année de fondation de la Société cantonale	1933	1892	1854	1925	1909	1824	1979	
Effectif total 1963	21	66	35	20	18	10	14	184
Praticiens 1988	23	73	34	18	23	10	16	197
Praticiennes	9 ^{a)}	6	4	1	5	-	1	26
Fonctionnaires et Salariés, hommes ^{b)}	9	20	10	1	3	6	1	50
Fonctionnaires et Salariés, femmes	4	1	-	-	1	-	-	6
Effectif total 1988	45	100	48	20	32	16	18	279
Etudiants ^{c)}	5	21	10	5	5	2	2	50
Etudiantes	11	31	9	6	9	2	3	71

a): dont 5 vétérinaires assistantes

b): sont compris les vétérinaires cantonaux, adjoints, des abattoirs, de frontière, de l'industrie, des instituts (Batelle etc.)

c): inscrits le semestre d'hiver 86/87

Qu'il me soit permis de remercier les vétérinaires cantonaux intéressés qui nous ont fourni ces chiffres et plus particulièrement le Dr Walker, vétérinaire cantonal de Genève

ments si différents de nos concitoyens et de nos vétérinaires, pluralisme qui est finalement la force de la Suisse, le pays aux quatre langues au centre de l'Europe. Il est souhaitable que le déclin de la culture générale, déclin analysé par *Allan Bloom* dans les universités américaines et qui est perceptible également dans les Hautes Ecoles Européennes, s'estompe et qu'une revalorisation culturelle se manifeste également dans notre pays. Elle est tout aussi importante!

Sélection de Littérature

Agriculture. Annuaire statistique. Office statistique des communautés européennes, EURO-STAT 1986. — *von Ah J.*: Biotechnologie agricole et environnement. Cérès. Revue de la FAO 19, No. 110 (= No 2), mars-avril, 36-40, 1986. — Animaux familiers autres que chiens et chats. Entretien et pathologie, Numéro spécial. Rec. Méd. Vét. 162, No. 3, 1986. — *Bloom A.*: L'âme désemparée. Essai sur le déclin de la culture générale. Julliard, Paris 1987. — *Borrel A.*: Etre vétérinaire aujourd'hui. Erès, Toulouse 1983. — *Chevallaz G.-A.*: Histoire générale de 1789 à nos jours. 4ème édition, Payot, Lausanne, 1974. — Conférence des Présidents 1986, S. V. S., Tierärztliche Fleischhygiene. Bulletin No 192, Swiss Vet 3, No 9, 19, 1986. — Denkschrift zur 150-Jahr-Feier der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte 1963. Orell Füssli, Zürich 1963. — FAO/OMS: Contribution de la profession vétérinaire à l'action de santé publique. OMS Série de Rapports techniques No 573, Genève 1975. *Ferney J.*: L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar. Cah. Méd. Vét. 45, 5-17, 1976. — *Ferrando R.*: Pollution, alimentation et santé publique. Cah. Méd. Vét. 48, 86-99, 1979. — *Ferrando R.*: Vivre parmi et malgré les poisons. Chiron, Paris 1986. — *Fey H.*: 40 Jahre Mikrobiologie-Look Back in Pleasure. Swiss Vet 4, No 5, 7-14, 1987. — *Finkielkraut A.*: La défaite de la pensée. Gallimard, Paris 1987. — *Fleckinger R.*: Présentation. Les micro-polluants dans les sédiments fluviaux. Publication de l'OMS, 1985. Bull. Acad. Vét. France 58, 399-404, 1985. — Fleischhygienische Kontrollen im Verarbeitungsbetrieb — Aktuelle Fragen der Nachfleischschau. Swiss Vet 1, No 7-8, 11-18, 1984. — *Fontaine et Mainguy*: Rapport sur une réforme de l'enseignement vétérinaire. Présentation. Bull. Acad. Vét. France 58, 466-472, 1985. — *Guex A.*: Chap. VII. Sauver l'agriculture de montagne. Val Versasca 1970-1978. Bertil Galland, Vevey 1979. — *Hofmann H.*: Die Tiere auf dem Schweizer Bauernhof, at verlag, Aarau 1984. — *Huber Ed.*: L'emploi illégal du médicament vétérinaire en Suisse. Swiss Vet 3, No 3a, 11, 14, 1986. — Hygiène alimentaire: Un défi européen. La Dépêche vétérinaire, 20. XI. 1987. — *Jacquier Cl.*: L'Aventure Vétérinaire 1950-1980. Nagel, Genève 1982. — *Jacquier Cl.*: Le médecin vétérinaire, hier, aujourd'hui, demain. Schweiz. Arch. Tierheilk. 111, 199-226, 1969. — *Jacquier Cl.*: Ombres et lumières de la profession vétérinaire. La vague déferlante des années soixante. Swiss Vet 2, No 4, 7-12, 1985. — *Laedermann J.*: 1992, Un pari, un défi. La Terre Romande, 21. XI. 1987. — *Martin W.*: Histoire de la Suisse. Payot, Lausanne 1974. — *Mützenberg G.*: Henry Dunant le prédestiné. Robert-Estienne, Genève 1984. — *Oberson P.*: Fondation de la Société des vétérinaires fribourgeois. Denkschrift zur 150-Jahr-Feier der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte 1963, 50-53, Orell Füssli, Zürich 1963. — O. C. D. E.: Quel avenir pour les universités? Paris 1987. — Office fédéral de la statistique, Berne. — *Poulain B.*: Le rôle du vétérinaire dans l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale. Schweiz. Arch. Tierheilk. 124, 579-590, 1982. — *Ruckebusch Y.*: La profession vétérinaire, demain. Bull. Acad. Vét. France 59, 511-530, 1986. — Savants genevois dans l'Europe intellectuelle du XVIIème siècle au milieu du XIXème siècle. Edition du Journal de Genève 1987. — Service de presse et d'information du Dép. Féd. Int. et Dép. Féd. Econ. Publique: La responsabilité globale pour le contrôle des denrées alimentaires au niveau fédéral passe à l'Office Fédéral de la Santé Publique. Bulletin No 201, Swiss Vet 4, No 7-8, 29, 1987. — *Siegfried J.-P.*: Das Berufsbild des Tierarztes im Wandel. Swiss Vet 4, No 10, 7-8, 1987. — *Studer G.*: Das Medizinalwesen im Wallis von 1798 bis 1930. Inaug. Diss. med. Basel 1940 (besprochen in Schweiz. Arch. Tierheilk. 83, 271-275, 1941). — S. V. S.: Le vétérinaire et le contrôle des denrées alimentaires. Les tâches du vétérinaire

dans le domaine de l'hygiène et du contrôle des viandes. Berne, 1982. — S. V. S.: Révision de la loi de 1905 sur les denrées alimentaires. Bulletin No 159, 151–154, mai 1983. — S. V. S.: Rapport sur l'emploi illégal de médicaments à usage vétérinaire et les résidus en découlant dans les aliments d'origine animale. Berne, mai 1984. — *Tochon R.*: Extrait de la motion Tochon du 1 mars 1982, transformée et acceptée en postulat par le Conseil National. *Swiss Vet J*, No 7–8, 18, 1984. — La Variolo. Santé du Monde, OMS, août-septembre 1987. — *Zogmal A. Ph.*: La Société des vétérinaires suisses (SVS). Un portrait. *Swiss Vet J*, No 1–2, 7–8, 9, 12–15, 1984.

Enregistrement du manuscrit: 9 janvier 1988

PERSONELLES

Ernennung von Prof. Dr. Gilberto Bestetti

Der Regierungsrat des Kantons Bern hat auf 1. Oktober 1988 PD Dr. G. Bestetti zum vollamtlichen Extraordinarius und Stellvertreter des Direktors des Instituts für Tierpathologie an der veterinärmedizinischen Fakultät Bern ernannt. Prof. Bestetti tritt an die Stelle des gleichen Datums in den Ruhestand versetzten Prof. H. König. Prof. Bestetti promovierte 1971 an der veterinär-medizinischen Fakultät der Universität Mailand, arbeitete daselbst am Institut für allgemeine Pathologie und an der Klinik für Geburtshilfe und Gynäkologie. 1974 wechselte er ans Institut für Tierpathologie der Universität Turin (Prof. F. Guarda), von wo aus er zu Ausbildungsaufenthalten ans Institut für Pathologie der medizinischen Fakultät Turin, an das Institut für vergleichende Neurologie der Universität Bern und ans Institut für Pathologie der Tierärztlichen Hochschule Hannover delegiert wurde. Anfangs 1976 wechselte er ans Institut für vergleichende Neurologie der Universität Bern, wo er sich während drei Jahren unter der Leitung von Prof. R. Fankhauser breite Erfahrung in neuropathologischer Diagnostik und Forschung aneignen konnte. Seit Anfang 1979 ist Prof. Bestetti am Institut für Tierpathologie der Universität Bern als Leiter der Gruppe für Kleintierpathologie in der Diagnostik, als Dozent für Studenten und Assistenten und als Forscher in der Grundlagen- und angewandten Pathologie tätig. 1983 habilitierte er über das Thema «Morphologic study on the nervous system of two animal models for diabetes mellitus» an der veterinär-medizinischen Fakultät der Universität Bern. Prof. Bestetti hat sich mit seiner umfangreichen Forschungstätigkeit in der Grundlagen- und angewandten Pathologie, speziell des neuroendokrinen Systems, bei tierärztlichen und ärztlichen Gremien national und international grosse Anerkennung verschafft. Sein publiziertes Werk umfasst über 60 Arbeiten, und er hat vor in- und ausländischen Fachgremien über 100 Vorträge und Gastvorlesungen gehalten. Seine neuen und alten Verantwortungen im Institut umfassen die Vertretung des Direktors, die Leitung der Gruppe für Kleintierpathologie, die Betreuung von Forschungsprojekten sowie die Aufsicht über das Histopathologielabor und das EDV-Programm.

H. Luginbühl, Bern